



Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-quatrième session

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

**Afrique du Sud*, Algérie*, Bélarus*, Chine*, Cuba*, Égypte*, Éthiopie,
Fédération de Russie*, Inde, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du):
amendement au projet de résolution A/HRC/24/L.17**

24/...

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Le paragraphe 1 *doit se lire comme suit*:

1. *Réaffirme* le droit de chacun d'obtenir la protection de ses droits de l'homme par tous les moyens légitimes et à cette fin d'avoir accès, individuellement ou en association avec d'autres, aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.